

2009/1543 - Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit avec l'Association "Les Amis de Spectacle en Lutte" (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 29/06/2009, p. 1179)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale : Mesdames, Messieurs, il n'aura échappé à personne que vient de s'ouvrir le Festival d'Avignon qui s'impose probablement comme la manifestation la plus emblématique en Europe des politiques de démocratisation de la culture. Pendant la période du Festival, 900 compagnies professionnelles et semi-professionnelles auront l'opportunité de montrer la diversité de leurs talents dans les programmations In et Off. Et je ne parle pas que de ce festival, bien d'autres accueillent aussi tout au long de l'année des compagnies indépendantes qui connaissent depuis quinze ans les plus grandes difficultés économiques.

Les trois précédents ministres de la culture ont géré de manière particulièrement maladroite, pour ne pas dire peu responsable, le dossier de la réforme des annexes 8 et 10 de l'Unedic, autrement appelé celui de la réforme du statut des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel.

Le Groupe des Verts est donc particulièrement satisfait du soutien que nous apportons à l'association Les Amis du Spectacle en lutte qui continue à mobiliser l'opinion et les professionnels de la culture sur cette question non réglée. Le déficit de l'Unedic n'a pas été résorbé par la limitation de l'accès à ce statut dérogatoire, les inégalités de revenus persistent et l'économie du spectacle vivant continue à montrer les signes très préoccupants de fragilité, précarisant toujours plus les artistes et les techniciens, notamment celles et ceux qui sont au plus près du tissu social et maintenant partout dans les villes, en maintenant un milieu professionnel à deux vitesses.

Les collectivités territoriales doivent prendre leur part de responsabilité dans la lutte contre la précarité des artistes et des professionnels. Pour autant, auprès des organismes paritaires, c'est bien au Gouvernement de conduire une réforme en profondeur des conditions de travail, de production et de diffusion des créations vivantes. Souhaitons que le nouveau Ministre de la Culture prenne cette tâche au sérieux.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)